Image not found or type unknown

Separation et credit commun maison

Par **elodie librizzi**, le **03/11/2017** à **23:10**

bonsoir
Avec mon conjoint nous avons achetés une maison il y a 4 ans. Notre relation se dégrade et je souhaiterai partir.
ai je la possibilité de prendre un logement en location et que lui reste dans la maison?
Suis je obligé de lui régler la moitié du crédit+ taxe foncières et assurance maison sans que j'occupe les lieux?
Nous avons la maison a 50/50 et idem pour le crédit.
Peux t'il me réclamer quelque chose?
Je me doute de la réponse mais si je suis bien dans l'obligation de régler comme je le pense il va m'être difficile de partir.
je précise que nous n'avons pas d'enfants en commun.
Dois je également faire une main courante si je quitte le domicile sachant que nous sommes simplement en union libre?
Merci beaucoup pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés